



Le 18 avril 2014, les membres de l'Association G3L se sont réunis en Assemblée générale à la Maison Des Jeunes et de la Culture (MJC) Chateauvert, 3 pl Buissonnets 26000 VALENCE, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport moral,
2. Examen et approbation des comptes de l'exercice 2013,
3. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration actuels, membres sortants du Conseil d'administration, rééligibles.

Étaient présents :

- JAMES Lionel
- RONDOT Bernard
- THEBAULT Olivier
- ABATZIAN Valérie
- PELOT Jacques
- MARAN Armel
- COUPAT Jean-François
- GERVI Gilles
- REVOL François
- MARSEILLE François
- CROZET Jean-Pierre
- MIAS CACERES Anne

L'assemblée est animée par Armel MARAN, membre du conseil d'administration. Le secrétariat de séance est assuré par Lionel James, membre du conseil d'administration. Le nombre de membres présents est de 12 personnes, l'Assemblée étant régulièrement constituée, Armel Maran ouvre la séance à 20h10.

1. Approbation du rapport moral

Armel Maran prend la parole afin de résumer les différents événements auxquels a participé l'association au cours de l'année 2013 et début 2014 :

- 08/09/2013 : Forum des associations
- 09/11/2013 : Alchimie X.
- 06/12/2013 : Cours – CyanogenMod sur tablette Android
- Avril 2014 : Participation aux réunions des « Activités du numérique » organisée par la région – RPI EPN).

Ainsi que les événements à venir :

- 05/06/2014 : RMLL 2014 à Montpellier,

- Cours thématique : la vie privée et la sécurité,
- Participation au groupe citoyenneté du numérique.

Le thème principal abordé concerne le nombre de membres de l'association :

- Le nombre de membres ne se renouvelle plus, le nombre de membres du bureau restant stable (1 entrée et 1 sortie).

Les projets de l'association concerne pour l'année à venir :

- L'achat d'un vidéo-projecteur pour les cours, présentation ou interventions extérieures.

Conformément aux statuts, le vote est à main levée :

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le rapport moral de l'exercice 2012.

2. Examen et approbation des comptes de l'exercice 2013.

La présentation des comptes est faite par Gilles Gervi, trésorier de l'association.

Le nombre d'adhérents membres de l'association est de 16 personnes (-1 personne par rapport à 2012), il compte 15 personnes à jour de leur cotisation et 1 membre auquel il sera rappelé de se mettre à jour de sa cotisation.

Les comptes de trésorerie de l'année 2013 se soldent en terme positif pour l'association.

- Compte courant : 1202,98€
- Compte sur livret : 3639,37€

Concernant les recettes :

- Divers don à l'association et participation à évènements (se renseigner au Trésorier pour les détails).

Concernant les dépenses :

- Repas de l'association - Restaurant Don Camillo : 180€
- Assurance : 104,94€/an
- Hébergement internet: 80€/an
- Adhésions MJC : 15€
- Adhésion APRIL : 50€.

Gilles GERVI souhaite fournir les comptes détaillés pour des raisons de sécurité et d'archivage : il enverra les comptes au membre président et secrétaire de l'association pour effectuer cet archivage.

Conformément aux statuts, le vote est à main levée :

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver les comptes de l'exercice 2013.

3. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration actuels, membres sortants du Conseil d'administration, rééligibles.

Armel Maran reprend la parole afin de récapituler l'effectif actuel du conseil d'administration au 18 avril 2014. Ainsi, la liste du conseil d'administration se compose des membres suivants :

ABATZIAN Valérie
COUPAT Jean-François
GERVI Gilles
JAMES Lionel
JULLIA Nicolas (Exclusion)

MARAN Armel
MORFIN Jean-Pierre
PELOT Jacques
REVOL François
RONDOT Bernard
SIMIAN Michel
THEBAULT Olivier (Entrée)
VANDEBUNDERIE Hervé

Il est a signaler l'arrivée d'un nouveau membre au conseil d'administration en la personne d'Olivier THEBAULT.

Le conseil d'administration signale que des personnes ne sont pas à jour de leurs cotisations et qu'elles doivent être régularisées dans les plus bref délais sous peine d'exclusion, il est cependant à noter l'exclusion de Nicolas JULLIA du conseil d'administration, selon l'article 8 des statuts : « *Plus de deux absences consécutives aux réunions du Conseil d'Administration ou aux assemblées générales sans avoir donné procuration à un autre membre du conseil pour se faire représenter, l'assemblée générale décidant alors de la radiation* » ainsi que la clause « *Non paiement de la cotisation.* », L'assemblée générale décide à l'unanimité de l'exclusion de Nicolas JULLIA tout en signalant sa possible réintégration future s'il le souhaite.

1 pouvoir ayant été donnée par Jean-Pierre MORFIN à Armel MARAN pour le vote, le quorum étant atteint, Armel MARAN demande, conformément aux statuts, le vote à main levée :

L'assemblée générale décide à l'unanimité de réélire le conseil d'administration actuel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne prenant la parole, Armel MARAN clos l'assemblée générale vers 21h11.